

SIGLES ET ABREVIATIONS

APRODH	: Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains
CAMEBU	: Central d'Achat des Médicaments Essentiels du Burundi
CDS	: Centre de Santé
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CMCI	: Communauté Missionnaire Chrétienne Internationale
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
COUSP	: Centre des Opérations d'Urgence de Santé Publique
CP	: Commissaire de Police
DCE	: Direction Communale de l'Enseignement
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FBU	: Franc Burundais
IBB	: Inter Bank Burundi
JP	: Justice Populaire
NI	: Non Identifié
OPC	: Officier de Police Chef
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
OTRACO	: Office du Transport en Commun
PJ	: Police Judiciaire
PNB	: Police Nationale du Burundi
RC	: Règlement de Compte
RDC	: République Démocratique de Congo
SNR	: Service National de Renseignement
SODECO	: Société de Déparchage et de Conditionnement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UE	: Union Européenne
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport rend compte des différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de février 2022. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains ont sûrement échappé à l'attention des observateurs des droits humains de notre organisation.

En premier lieu, notre rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale. Une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population ont été essentiellement liés:

- Aux éboulements des sols qui sont tombés sur des populations en commune Bukinanyana, province Cibitoke,
- Aux pluies torrentielles qui ont emporté des vies en commune Buhiga, province Karuzi,
- Aux armes détenues illégalement par la population en commune Buganda, province Cibitoke,
- Aux personnes foudroyées en commune et province Rumonge,
- A un incendie d'un magasin en commune Mukaza, Bujumbura Mairie,
- A un éboulement d'une montagne qui a fait des morts et des blessés en commune Musigati, province Bubanza,
- Aux attaques des personnes non identifiées notamment en commune Murwi, province Cibitoke.

Le point de vue politique a surtout été caractérisé par :

- Des marches manifestations organisées par l'administration et le parti CNDD-FDD pour remercier les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Européenne d'avoir levé les sanctions qui avaient été prises contre le Burundi.
- La destitution de l'administrateur de la commune Vugizo, province Makamba accusé d'insubordination par le non-respect des instructions de son hiérarchie, d'abus des biens communaux et manque d'éthique dans la gestion du patrimoine communal. Précisons que d'autres administrateurs communaux ont déjà été démis de leurs fonctions presque dans les mêmes circonstances.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état :

- des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales,
- des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

Au point de vue social, notre rapport se focalise essentiellement sur la gestion du Covid-19 et l'interdiction aux utilisateurs des vélos, des motos et des tricycles appelés Tuk tuk de circuler dans le centre-ville de Bujumbura Mairie avec des limites fixées par cette mesure ministérielle.

En second lieu, notre rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes intègres seront épinglés.

En quatrième lieu, notre rapport se penche sur les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier.

En conclusion, nous proposerons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire.

1- Huit orpailleurs tués et une vingtaine d'autres grièvement blessés en commune Bukinanyana, province Cibitoke

En date du 31 janvier 2022 et du 2 au 3 février 2022, sur la colline Runege, zone Bumba, commune Bukinanyana, province Cibitoke, huit orpailleurs clandestins sont morts et 25 autres ont été grièvement blessés suite à un éboulement des montagnes. Selon des sources sur place, 3 orpailleurs sont morts en date du 31 janvier 2022 tandis que les 5 autres sont morts dans la nuit du 2 au 3 février 2022. Selon les mêmes sources, durant la période pluvieuse, les orpailleurs sont souvent surpris à l'intérieur des galeries suite à l'effondrement des montagnes qui les ensevelissent.

2- Une femme tuée en commune Buhiga, province Karuzi suite aux pluies torrentielles

En date du 2 février 2022, vers 15 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, une pluie diluvienne mélangée de grêle a tué Pascaline Nshimirimana, âgée de 38 ans et a fait 3 personnes blessées. Selon des sources sur place, cette pluie torrentielle a duré une heure et demie et a fait tomber un mur d'une clôture d'une maison de Zuberi Selemani. Ce mur est tombé sur un bistrot d'à côté. Selon les mêmes sources, dans ce bistrot se trouvaient plusieurs personnes qui s'y abritaient. Le mur est tombé sur quatre personnes dont Pascaline Nshimirimana. Les rescapés ont tenté de secourir les victimes sans succès. Cette pluie a également détruit 6 maisons et a endommagé des champs de maïs et de bananes sur les collines Buhiga et Rwingoma de la même commune.

3- Sept personnes blessées par grenade en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 22 février 2022 vers 16 heures, 7 personnes ont été grièvement blessées dans une explosion d'une grenade sur la colline Gasenyi, au chef-lieu de la commune Buganda, province de Cibitoke. Selon des sources sur place, Laurent Isaac Nimbona, Imbonerakure, est l'auteur de l'explosion de cette grenade. Il voulait se venger de son voisin, Bahati Kwizera qu'il accusait de lui avoir volé du maïs qu'il avait exposé au soleil dans la cour de son domicile. Après un moment de bagarre et fou-furieux, Laurent Isaac Nimbona est rentré dans sa maison et a pris une grenade qu'il a fait immédiatement exploser. Dans cette explosion, 7 personnes ont été grièvement blessées dont l'auteur lui-même qui a été blessé à la poitrine et évacué à l'hôpital de Cibitoke pour des soins médicaux intensifs. Deux enfants ont été identifiés parmi les blessés dont Enoch Nsengiyumva de 11 ans blessé au bras et dépêché au dispensaire de Ruhagarika situé sur la colline de Gasenyi et Carine Uwingabire de 9 ans blessée au niveau des côtes et évacuée à la clinique Ubuntu pour une prise en charge médicale.

4- Trois personnes mortes foudroyées en commune et province Rumonge

Dans la nuit du 9 février 2022, sur la sous-colline Gasenyi, colline Gatete, commune et province Rumonge, Aline Nijimbere, âgée de 38 ans, son fils Nzoyihera, âgé de 16 ans et sa fille Nizeyimana, âgée de 10 ans ont été foudroyés dans leur maison et sont morts sur le champ. Selon des sources sur place, dans la matinée du 10 février 2022, une délégation conduite par Consolateur Nitunga,

Gouverneur de la province Rumonge s'est rendu sur les lieux pour le constat et a promis de supporter les charges funéraires.

5- Un incendie d'un magasin en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 17 février 2022, vers 2 heures du matin, devant une boutique appelée le grenier du Burundi, tout près de l'ancien marché central de Bujumbura, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, un incendie s'est déclaré dans un magasin appartenant à Stanislas Nimbona occasionnant une perte des marchandises d'une valeur estimée à plus de 50.000.000 FBU. Selon des sources sur place, Stanislas Nimbona a indiqué que l'origine de cet incident a été un court-circuit d'un câble électrique souterrain de la REGIDESO.

6- Quatre enfants morts et leurs parents blessés en commune Musigati, province Bubanza suite à un éboulement d'une montagne

Dans la nuit du 22 février 2022, sur la colline Mugoma, zone Muyebe, commune Musigati, province Bubanza, Edrick Harumukiza, âgé de 8 ans, Elissa Harimbabazi, âgée de 6 ans, Melissa Harerimana et Lili Harerimana, âgées de 4 ans, tous d'une même famille sont morts suite aux éboulements d'une montagne causés par de fortes pluies et qui a emporté leur maison. Selon des sources sur place, Jean Claude Ngabire, père des enfants et son épouse qui étaient dans la même maison ont été blessés et évacués vers le CDS Muyebe pour des soins de santé urgents.

7- Une personne blessée en commune Murwi, province Cibitoke dans une attaque par des gens non identifiées

En date du 27 février 2022, vers 20 heures, sur la colline et zone Muzenga, commune Murwi, province Cibitoke, Jean Bosco Niragira, âgé de 35 ans, a été attaqué et blessé chez lui à coups de machettes par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, Jean Bosco Niragira a été sauvé grâce à l'intervention de la population. Il a été évacué vers l'hôpital Cibitoke avant d'être transféré vers une des hôpitaux de Bujumbura Mairie pour des soins médicaux intensifs. Selon les mêmes sources, Jean Bosco Niragira était accusé de sorcellerie. Trois Imbonerakure de la localité ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du commissariat de police à Cibitoke pour des raisons d'enquête.

II.2. Du contexte politique

1- Marche manifestation en province Karuzi

En date du 12 février 2022, en province Karuzi, une marche manifestation a été organisée par l'administration provinciale pour tout le monde mais seuls des membres du parti CNDD-FDD étaient présents. Selon des sources sur place, des Imbonerakure prenaient le devant en chantant leur victoire contre les colons. Dans leurs slogans, ils remerciaient les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Européenne d'avoir levé les sanctions qui avaient été prises contre le Burundi. Ils disaient aussi qu'il y a des ingrats qui ne veulent pas que les burundais soient libres, que certaines associations fictives ne cessent de plaider pour que le Burundi ne soit pas indépendant et que l'heure va sonner pour qu'ils soient traduits devant la justice au Burundi.

2- Marche manifestation en province Kirundo

En date du 12 février 2022, une marche manifestation de la population de toute la province Kirundo a été organisée par les autorités provinciales pour soutenir la décision de l'UE de l'arrêt des sanctions économiques prises contre le Burundi. Toutes les autorités communales et collinaires, chefs et personnels des services ainsi que des commerçants étaient obligés de participer à cette marche. Le Gouverneur de la province Kirundo a prononcé un discours de remerciement à l'UE ; lequel discours était mélangé de mots de haine contre des opposants accusés de continuer à enfoncer le pays dans la misère.

3- Des élèves contraints d'aller à la marche manifestation en province Mwaro

En date du 12 février 2022, au chef-lieu de la province Mwaro, a eu lieu une marche manifestation de soutien de la mesure de la levée des sanctions qui avaient été prises par l'Union Européenne et les Etats Unies d'Amérique contre le Burundi. Selon des sources sur place, Gaspard Gasanzwe, Gouverneur de la province Mwaro a organisé une marche manifestation et le mot de circonstance a été lu par Caritas Nijimbere, membre du parti CNDD-FDD, membre du Forum des femmes et membre du conseil communal Ndava dans la même province. Selon les mêmes sources, elle a parlé au nom de la société civile. Signalons que des élèves du Lycée Mwaro et des autres lycées proches qui ont été contraints de participer dans cette activité en violation du règlement scolaire interdisant les élèves de participer aux activités politiques. Toutes les boutiques du chef-lieu de Mwaro étaient fermées pour que tout le monde se rende à cette marche.

4- Marche manifestation en province Rutana

En date du 12 février 2022, des membres du parti CNDD-FDD ont fait une marche manifestation au chef-lieu de la province Rutana. Sur les pancartes qu'ils exhibaient était écrit : « nous remercions l'Union Européenne et les Etats-Unis d'Amérique pour avoir levé des sanctions. Nous demandons alors d'envoyer les aides qu'ils avaient refusé d'amener au Burundi ». Cela a eu lieu après des travaux communautaires de construction des bureaux modernes de la province. Le Gouverneur, tous les chefs de services et tous les membres du parti au pouvoir ont répondu à cette marche manifestation.

5- Destitution de l'administrateur de la commune Vugizo, province Makamba

En date du 14 février 2022, Gérard Hazimana, administrateur de la commune Vugizo, province Makamba a été suspendu de ses fonctions par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique. Selon des sources sur place, il a été accusé d'insubordination par le non-respect des instructions de son hiérarchie, d'abus des biens communaux et manque d'éthique dans la gestion du patrimoine communal. Cette mesure du Ministre est tombée une semaine après un accident du véhicule de la commune Vugizo au moment où cet administrateur était au volant alors qu'il n'avait pas de permis de conduire.

6- Deux membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Giharo, province Rutana suite au détournement des biens publics

En date du 23 février 2022, vers 15 heures, sur la colline Gitanga, zone et commune Giharo, province Rutana, Alexis Baraguma, représentant communal du parti CNDD-FDD à Giharo et le prénommé

Simon, représentant collinaire de ce même parti sur la colline Giharo ont été arrêtés, à leur domicile, par le responsable provincial du SNR à Rutana, Pépin Habimana. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir détourné 3 tonnes d'engrais chimique et une quantité de sucre non précisée destinées à la population de la commune Giharo. Selon des sources sur place, avant leur arrestation, une fouille perquisition a été opérée à leur domicile. Ils ont alors été conduits au cachot du commissariat provincial de Rutana avec les biens détournés.

II.3. Du contexte judiciaire.

Au cours du mois de février 2022, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain. Dans cette section, nous mettrons également en exergue les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

D'innombrables personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement tout au long du mois de février 2022.

Quelques cas illustratifs :

1- Vingt personnes arrêtées en commune Matana, province Bururi

En date du 2 février 2022, au quartier Bisekuye, commune Matana, province Bururi, vingt personnes ont été arrêtées par la police alors qu'elles se trouvaient dans une chambre de prière. Selon des sources sur place, elles ont été conduites au cachot du poste de police à Matana pour des raisons d'enquête.

2- Un homme arrêté en commune Muhuta, province Rumonge

En date du 11 février 2022, sur la colline Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, Vénuste Butoyi, enseignant de l'ECOFO Gitaza a été arrêté par l'administrateur communal, Domitille Ntunzwenimana en collaboration avec des Imbonerakure. Il a été accusé d'avoir tué son domestique prénommé Nadine originaire de la commune et province Muyinga. Cependant, l'administrateur a téléphoné la famille de Nadine et cette famille a fait savoir que la fille est encore vivante et qu'elle est dans cette famille. Mais Butoyi est resté détenu. Sa famille a indiqué qu'il est victime d'être membre du CNL et n'a cessé de demander sa libération immédiate.

3- Une femme arrêtée en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 22 février 2022, sur la colline et commune Rusaka, province Mwaro, Spès Nizigama a été arrêtée par des policiers. Selon des sources sur place, la veille vers 19 heures, deux comptables communaux sont allées chez Spès dans son cabaret sis sur la sous-colline Gihini de la même colline, pour lui demander de payer la taxe annuelle de 30.000 FBU et elle leur a répondu qu'elle n'a pas cet argent mais qu'elle payerait le lendemain. Selon les mêmes sources, ces comptables ont fermé son cabaret et le lendemain, vers 6 heures, des policiers l'ont arrêtée et l'ont conduite au cachot

de la commune Rusaka. Elle a été libérée après avoir payé une somme de 150.000 FBU sur l'ordre de Carine Kaneza, administrateur de cette commune.

4- Une personne arrêtée en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 22 Février 2022, vers 13 heures, à la 9^{ème} avenue du quartier 3 de la zone Nyakabiga, commune Mukaza, province Bujumbura Mairie, le prénommé Ferdinand alias Kabizi, a été arrêté par des personnes non encore identifiées. Il a été conduit au cachot de la zone Gihosha, commune Ntakangwa en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, il a été arrêté lorsqu'il sortait de chez lui pour rencontrer quelqu'un sur le pont du boulevard du 28 novembre passant en zone Rohero de la commune Mukaza. Aucun motif sur l'arrestation n'a été précisé. La victime est native de la commune Mugongo-Manga de la province Bujumbura Rural, et travaillait dans un cabaret en zone Nyakabiga.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues.

1- Une personne enlevée en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 7 février 2022, Thierry Irakoze, âgé de 23 ans, a été enlevé du cachot de la police en zone Musaga, en mairie de Bujumbura, et a été embarqué dans un véhicule de la commune Ntakangwa vers une destination inconnue. Selon des sources sur place, Thierry Irakoze, originaire de la localité de Nyakimonyi en commune Mugamba, province Bururi et conducteur de bus de transport en commun, avait été arrêté le 31 janvier 2022 vers 13 heures par le CP Pierre Claver Bigirimana (OPN 0414 de la matricule) surnommé Rutuku au moment où il venait juste d'arriver au parking de Musaga dans un bus dont il est chauffeur. Aucun motif de son arrestation ne lui a été communiqué ni à sa famille malgré les multiples démarches entreprises pour être informée des raisons de son arrestation. Les mêmes sources ont fait savoir que les hommes qui sont venus le prendre au cachot lui ont signifié qu'il était convoqué par le CP Pierre Claver alias Rutuku, mais il est devenu introuvable depuis ce jour.

2- Une personne enlevée au chef-lieu de la province Ngozi

En date du 7 février 2022, Jean Claude Nzigamyé, membre du parti CNL a été enlevé par Msafiri Niyonkuru, responsable des Imbonerakure en province Ngozi. Selon des sources sur place, Jean Claude Nzigamyé, natif de la colline et zone Makaba, en commune et province de Ngozi, a été enlevé au chef-lieu de la province Ngozi par un groupe d'hommes en civil armés de pistolets dont à la tête, se trouvait Msafiri Niyonkuru et a été embarqué à bord d'une voiture de type TI à vitres teintées vers une destination inconnue. Ses proches affirment l'avoir cherché dans tous les cachots de la province Ngozi, mais sans succès.

3- Une personne enlevée en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 8 février 2022, Cassien Bucumi, militant du parti CNL, a été enlevé dans la localité de Mirama, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural par 2 hommes armés de fusils de type Kalachnikov et en tenue de la PNB qui l'ont embarqué à bord de leur véhicule vers une destination inconnue. Selon des sources sur place, les 2 policiers ont embarqué Cassien Bucumi à bord d'un véhicule double cabine à vitres teintées et ont pris la direction de la ville de Bujumbura.

Les membres de sa famille l'ont cherché dans les cachots du SNR et de la police de la ville de Bujumbura mais en vain.

4- Six membres de la milice Imbonerakure enlevés en commune et province Kirundo

En date du 9 février 2022, sur la colline Murama, commune et province Kirundo, six Imbonerakure dont Nduwayo, John et Jean Pierre Hakizimana originaire de la commune Ntega de la même province, ont été arrêtés par Jovith, responsable provincial du SNR. Il les a conduits dans un endroit inconnu. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir refusé de s'inscrire sur la liste des Imbonerakure qui font des entraînements paramilitaires sur la colline Runyonza, commune et province Kirundo et qui seront envoyés en RDC. Selon les mêmes sources, lors d'une réunion du 8 février 2022 tenue à la permanence du parti CNDD-FDD à Runyonza qui regroupait plus de 150 Imbonerakure et qui a eu lieu en présence d'un policier prénommé Claude recruté pour ces entraînements et de Chadrack Kigingi, chef communal des Imbonerakure de Kirundo, un groupe d'Imbonerakure s'est opposé à cette activité et n'y a pas adhéré. Selon des informations à notre disposition, il se pourrait que ce soit cette opposition qui a été à l'origine de ces enlèvements.

5- Une personne enlevée en commune Mugamba, province Bururi

En date du 15 février 2022, Eric Gasuguru, membre du parti CNL dans la zone Muramba, commune Mugamba, province Bururi, a été enlevé par des gens non identifiés qui étaient à bord du véhicule à vitres teintés. Il a été conduit à une destination inconnue.

Bref, au moins 23 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenus illégalement alors que 10 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues tout au long du mois de février 2022.

II.4. Du contexte social

Dans cette partie, le présent rapport s'appesantit sur la mesure du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique d'interdire la circulation, en Mairie de Bujumbura, des vélos, des motos et des tricycles, avec des délimitations des zones autorisées. Il se penche aussi sur la gestion du Covid-19.

II.4.1. Interdiction aux utilisateurs des vélos, des motos et des tricycles de circuler dans la ville de Bujumbura

En date du 23 février 2022, Gervais Ndirakobuca, Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a annoncé qu'à partir du 11 mars 2022, les utilisateurs des vélos, des motos et des tricycles appelés Tuk tuk ne circuleront plus dans le centre-ville de Bujumbura Mairie et les zones de limites ont été fixées dans cette mesure. Ladite mesure a été annoncée lors d'une réunion à l'intention des administratifs et des forces de l'ordre de la Mairie de Bujumbura. Il a été indiqué que cette mesure a été prise après que la police en charge de la sécurité routière ait indiqué, dans le rapport des accidents routiers, que 130 personnes ont perdu la vie et 1.970 blessées de janvier 2021 à janvier 2022. Selon les mêmes sources, les zones de limites sont: au sud, ces usagers ne vont plus dépasser le pont Kanyosha et Kamesa à la boutique Bonesha ; au centre, Campus Kiriri, Sororezo et Mugoboka ; au nord, Château d'eau (Mutanga Nord) zone Gihosha, marché Gasenyi, rivière Gasenyi, Iwabo w'abantu, gare du nord, 1^{ère} avenue Kamenge-IBB

(Q. 7 de la zone Ngagara), Lycée St Gabriel, route Monseigneur Buconyori, Quartier 9, Parquet Ntakangwa, SODECO, CAMEBU, Bureau logistique de la PNB, OTRACO et Rond-point Chanic, à la 15^{ème} Transversale Maramvya et la rivière Mutimbuzi. Selon des analystes, cette mesure aura de lourdes conséquences financières sur la vie des habitants de la ville de Bujumbura en général et des familles des usagers de ces vélos, motos et tricycles en particulier.

II.4.2. La gestion du Covid-19 au Burundi

En date du 21 février 2022, le comité national de riposte contre le Covid-19 a annoncé que les cas positifs ont sensiblement diminué. Toutefois, le Ministre de la santé publique et de la lutte contre le Sida appelle la population à ne pas baisser la garde mais plutôt à continuer à appliquer les mesures barrières. Ce ministre a rappelé qu'à la fin de 2021 et au début de 2022, il y avait une flambée des cas positifs à la Covid-19. Selon elle, les cas positifs sont inférieurs à 20 par jour et cela, dans tout le pays.

II.4.2.1. Origine de nouveaux cas positifs à la Covid-19

Pour le Ministre de la santé publique, la majorité de ces cas positifs enregistrés est composée des voyageurs qui entrent au pays en passant par l'aéroport international Melchior Ndadaye. Elle a alors recommandé à l'INSP de fournir les résultats des tests le plus tôt possible pour que les voyageurs testés positifs s'isolent et soient traités avant de propager la maladie.

II.4.2.2. Du taux de couverture vaccinale contre le Covid-19

Selon les chiffres fournis par le COUSP, en date du 21 février 2022, 8.477 personnes seulement sont complètement vaccinées au Burundi dont certains à l'étranger. Parmi ces personnes, 6.717 ont été vaccinées avec Johnson & Johnson et 1.730 avec le vaccin chinois Sinopharm. Le taux de vaccination à la Covid-19 reste donc faible au Burundi.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE LA PERSONNE HUMAINE

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de février 2022, des cas de personnes tuées n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits, les traduire en justice et les punir conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportés pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les pistes d'enquêtes.

Voici certains cas illustratifs :

1- Vingt corps sans vie des militaires burundais retrouvés en commune Buganda et Rugombo, province Cibitoke

En date du 30 janvier au 3 février 2022, sur les collines Kaburantwa et Nyamitanga en commune Buganda et la colline Kagazi en commune Rugombo, province Cibitoke, vingt corps sans vie de militaires burundais ont été retrouvés flottants avec leurs bagages sur les eaux de la rivière Rusizi qui sépare le Burundi et la RDC. Selon des sources sur place, neuf corps sans vie de ces militaires burundais ont été retrouvés, en date du 30 janvier 2022, flottants sur les eaux de cette rivière au niveau de la 6^{ème} transversale, colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke. En dates du 31 janvier au 2 février 2022, cinq autres corps sans vie des militaires burundais ont été également retrouvés flottant sur les eaux de la rivière Rusizi, au niveau de la 4^{ème} transversale, colline Nyamitanga, commune Buganda de la même province. Dans la nuit du 2 au 3 février 2022, six autres corps de militaires burundais ont été retrouvés flottant avec leurs bagages sur les eaux de la rivière Rusizi, au niveau de la 6^{ème} transversale Kigazura, colline Kagazi, commune Rugombo. Selon les mêmes sources, vers le soir, des militaires du 112^{ème} bataillon d'infanterie de Cibitoke venaient repêcher ces corps et les emballaient dans des sachets avant de les embarquer à bord de leur camion vers Bujumbura mairie. Signalons que pendant cette même période, des mouvements des militaires burundais traversant la rivière Rusizi en se dirigeant vers la localité de Bwegera située dans la plaine de la Rusizi, dans le territoire d'Uvira vers les hauts et moyens plateaux du groupement de Kigoma, ont été observés quotidiennement.

2- Un corps sans vie retrouvé en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 31 janvier 2022, vers 7 heures, sur la colline Kanazi, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, un corps sans vie de Phocas Havyarimana, âgé de 45 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été retrouvé dans un buisson, à un kilomètre de chez lui. Selon des sources sur place, ce corps présentait des traces de coups de couteaux au niveau de la tête, du dos et de la poitrine. Selon les mêmes sources, la victime avait l'habitude d'assister des gens dans des dossiers judiciaires au niveau des tribunaux. Six personnes à savoir Marcel, Agnès, Jean Marie, Spès, Havyarimana et Noto, membres du parti CNDD-FDD, ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête.

3- Une personne tuée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 4 février 2022, sur la colline Muhweza, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Adrien Hakizimana, âgé de 63 ans, membre du parti CNDD-FDD, sentinelle d'une boutique au centre de négoce de cette localité, a été tué à coups de machettes par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, après le forfait, ils ont pillé des denrées alimentaires et une somme de 500.000 FBU avant de prendre le large.

4- Une personne tuée en commune Butaganzwa, province Kayanza

Dans la nuit du 4 février 2022, sur la colline Gahise, commune Butaganzwa, province Kayanza, Gervais Bashinga a été tué à coups de machettes par des personnes non identifiées. Ces malfaiteurs ont également, avant de prendre le large, volé une somme d'argent d'environ 500.000 FBU que la victime possédait. La police a dit avoir entamé des enquêtes pour découvrir les auteurs du crime.

5- Une personne tuée en commune Mwumba, province Ngozi

En date du 5 février 2022, un corps sans vie d'une personne non identifiée a été retrouvé dans la rivière Nkaka séparant les collines Gitasi de la commune Mwumba et la colline Kinyami de la commune Mwumba dans la province Ngozi. Selon des sources sur place, les bras de la victime étaient ligotés au dos. Selon les mêmes sources, la personne a été étranglée car elle ne présentait aucune blessure sur son corps.

6- Une personne blessée dans une tentative d'assassinat en commune et province Kayanza

En date du 5 février 2022, vers 18 heures, sur la colline Mpandamigege, commune et province Kayanza, Innocent Ndikumana a été blessé à coups de couteau par son voisin prénommé Révérien. Selon des sources sur place, un prénommé Sixte a organisé un complot d'assassiner Innocent et avait même de faux documents pour attester les faits. Par après, Innocent a demandé à Révérien de l'accompagner chez Sixte pour s'enquérir de la situation. Selon les mêmes sources, en route vers le domicile de Sixte, Innocent a été poignardé à coups de couteaux, l'un au niveau du cou, l'autre au niveau de l'œil droit et un autre au niveau des bras. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la zone Kabuye tandis que la victime a été conduite au CDS Kabuye pour des soins médicaux.

7- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en province Bururi

En date du 6 février 2022, vers 15 heures, un corps sans vie de Grégonie Niragira, mère de 7 enfants habitant la colline Mugano, commune Matana, province Bururi, âgée de 60 ans, a été retrouvé dans la rivière Mubarazi séparant les communes Songa et Mugamba de la même province. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes d'étranglement et avait des blessures au niveau de la tête. La victime a été conduite à la morgue de l'hôpital de Matana.

8- Une personne tuée en commune et province Kayanza

En date du 6 février 2022, dans l'après-midi, au centre appelé « Kwi Bariyeri », commune et province Kayanza, Rénovat Ndikuriyo alias Kazungu, âgé de 23 ans, conducteur de taxi-moto et originaire de la colline Remera, commune Muruta, dans la même province, a été tué par Prosper Nezerwe et son frère, Roger Habonimana, originaires de la sous-colline Wimiganda, colline Kivuruga, commune Gatara de la même province. Selon des sources sur place, Rénovat Ndikuriyo est tombé dans un piège monté par Prosper Nezerwe : ce dernier a proposé à son transporteur de laisser sa moto sur la route principale sous prétexte que la route secondaire n'est pas praticable et de l'accompagner pour prendre les frais de transport chez lui. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a profité de l'absence de sa femme et de sa mère pour faire entrer la victime dans sa maison où il l'a tuée à coups de machettes. Il a ensuite enterré le corps de la victime dans une fosse creusée près de cette maison. Quand la mère du présumé auteur est arrivée à la maison, elle a constaté des tâches de sang sur les habits de son fils et a alerté ses voisins. Les mêmes sources ont précisé que Prosper Nezerwe venait de sortir de la prison depuis quelques jours. Le présumé auteur et son complice ont été arrêtés par la police et conduits au cachot pour la suite du dossier judiciaire.

En date du 10 février 2022, le TGI de Kayanza a prononcé un jugement d'une peine à perpétuité et un dédommagement de 20.000.000 FBU à verser à la famille de Rénovat Ndikuriyo, chauffeur de

taxi-moto assassiné le 6 février 2022 et 600.000 FBU à donner au propriétaire de la moto que la victime conduisait.

9- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 7 février 2022, sur la 5^{ème} avenue du quartier Nyamugari, commune et province Gitega, un corps sans vie de Fiston Ncutizuburundi, âgé de 20 ans et réparateur de motos, a été retrouvé dans sa maison où il vivait seul. Selon des sources sur place, des voisins ont défoncé la porte de la maison pour faire le constat car Fiston Ncutizuburundi venait de passer quelques jours sans être vu. Selon Hussein Butoyi, chef de zone urbaine de Gitega, le jeune homme avait l'habitude de prendre des stupéfiants.

10- Un enfant tué en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 7 février 2022, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un enfant a été jeté dans les toilettes de l'église appelée CMCI par sa mère Jeannette Nzoyisaba, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 22 ans. Selon des sources sur place, très tôt le matin, cette femme a dit à son mari Célestin Ngendakumana, membre du parti CNDD-FDD, âgé 26 ans, qu'elle allait chez le père de l'enfant pour le faire inscrire au bureau de l'état civil. Dès son retour, son mari lui a demandé où était l'enfant et elle lui a répondu que l'enfant est mort chez son père dans la commune Mwakiro, province Muyinga et qu'elle ira à l'enterrement le lendemain. Son mari a alors alerté le chef de colline qui a donné l'ordre aux Imbonerakure de l'arrêter et la conduire chez l'OPJ. Elle a avoué qu'elle l'a jeté dans une toilette de l'Eglise CMCI et on l'a retiré de cette toilette vers 17 heures mais il était déjà mort. Le corps de la victime a été directement conduit à la morgue de l'hôpital Buhiga avant d'être enterré, en date du 9 février 2022. La mère de l'enfant décédé et son mari ont été conduits au cachot. Ce dernier a été relâché en date du 10 février 2022 tandis que la femme a été transférée au cachot du commissariat provincial de police de Karuzi. Selon les mêmes sources, cette femme s'était mariée avec Célestin Ngendakumana et était enceinte. Les deux époux s'étaient convenus que lorsque la femme mettrait au monde, ils attendront que l'enfant qui est venu avec sa mère atteigne l'âge de 7 ans pour être remis à son père.

11- Une femme tuée en commune et province Bururi

En date du 8 février 2022, Carine Niyonzima, âgée de 25 ans, de la composante sociale Twa est décédée à l'hôpital de Bururi suite à des coups et blessures qui lui avaient été infligés, après être violée, dans la nuit du 6 février 2022, par l'APC1 Mohamed Rugamba, policier du commissariat provincial de Bururi. Selon des sources locales, le policier Mohamed Rugamba a violé la victime sur la colline de Myugaro en commune et province de Bururi et, après l'acte ignoble, il l'a rouée plusieurs coups jusqu'à ce qu'elle perde connaissance. Carine Niyonzima a été, par la suite, évacuée dans un état très critique à l'hôpital de Bururi où elle a succombé aux coups et blessures lui infligés par l'agresseur. Les mêmes sources affirment que Mohamed Rugamba a été arrêté, en date du 9 février, par la police et est en détention à la prison centrale de Bururi.

En date du 10 février 2022, au TGI Bururi, lors d'un procès de flagrante, APC Mohamed Rugamba a été auditionné et condamné pour des lésions corporelles volontaires ayant entraîné la mort de Carine Niyonzima de la composante sociale Twa et d'avoir malmené 2 jeunes gens en date du 6

février 2022 sur la colline Kabuye, avant de les dépouiller d'une somme de 32. 000 FBU avant le crime contre Carine. Selon des sources sur place, il a commis cet acte criminel dans la nuit du 6 février 2022 au chef-lieu de la province Bururi après avoir abandonné son poste d'attache. La condamnation de ce policier à 20 ans de servitude pénale a été prononcée 2 jours après ce procès. Selon le président du siège, la partie civile n'avait pas encore consigné et les familles des victimes n'ont pas été satisfaites de ce jugement prononcé sans dommages et intérêts.

12- Un agent du SNR tué en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Dans la nuit du 8 février 2022, en zone Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Edgard Charles Bayingana, agent du SNR, a été tué par ses collègues dans un bar appelé « Iwabo w'abantu ». Selon des sources sur place, Edgard était affecté au siège du SNR situé tout près de la cathédrale Régina Mundi en zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Selon les mêmes sources, Edgard était en train d'étancher sa soif dans ce bistrot avec ses amis de service et ce sont ces derniers qui l'ont éliminé. Edgar Charles Bayingana était connu pour ses actes de torture, d'assassinat des présumés membres des partis de l'opposition dans les cachots du SNR à Bujumbura. Les mêmes sources ont indiqué que ses collègues l'auraient éliminé pour qu'il ne dévoile pas les secrets qu'il possédait.

13- Deux personnes tuées en commune Mabanda, province Makamba

En date du 8 février 2022, sur la sous-colline Kigabwe, colline Nyamugari, commune Mabanda, province Makamba, Jeannette Nibizi et son enfant Darcy ont été tués à coups de gourdin par Onésime Bucumi, son époux, APC, originaire de la colline Kizuka, commune Buyengero, province Rumonge. Selon des sources sur place, Jeannette est morte sur le champ tandis que l'enfant a succombé à ses blessures dans la matinée du 9 février 2022 au CDS Musenyi. Selon les mêmes sources, ce présumé auteur a été arrêté par la police et conduit au cachot communal de Mabanda. Les voisins de la famille ont indiqué que le couple n'était pas en bon terme depuis que Bucumi Onésime venait de sortir de la prison de Rumonge, après avoir purgé sa peine. Précisons que Bucumi Onésime avait été accusé de coups et blessures graves et volontaires contre sa femme Jeannette Nibizi.

14- Un membre de la milice Imbonerakure tué en commune et province Bubanza

Dans la nuit du 8 au 9 février 2022, vers 16 heures, sur la sous-colline Ritendeye, colline Shari II, zone, commune et province Bubanza, Grégoire Misago, membre de la milice Imbonerakure a été tué à l'aide d'une lance au niveau du ventre par Adelin Ntibarikure, lui aussi membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, il a rendu son dernier soupir avant d'arriver à l'hôpital de Bubanza. Adelin a été arrêté puis transféré à la prison de Bubanza. Selon les mêmes sources, Grégoire et Adelin fabriquaient et vendaient ensemble de la bière locale interdite appelée communément Kanyanga. Selon les mêmes sources, l'origine de ce meurtre serait liée à la jalousie entre les deux : le présumé meurtrier se plaignait qu'il était souvent victime des arrestations de la police dénoncées par son ami. Le lendemain de l'assassinat, certains membres de la famille de la

victime s'est rendue au domicile du délinquant et ont brûlé des maisons et détruit différentes plantations de palmiers à l'huile.

En date du 11 février 2022, lors d'un procès de flagrance par le TGI Bubanza, Adelin Ntibarikure a été jugé et condamné à une peine de 20 ans de servitude pénale ainsi que le paiement d'une somme de 10.000.000 FBU de dommage et intérêt ou de purger une peine de 50 ans de servitude pénale en cas de non-paiement de cette somme.

15- Un membre du parti CNL tué par des Imbonerakure en commune Giheta, province Gitega

En date du 10 février 2022, Révérien Butoyi, membre du parti CNL est mort dans une structure de soins après avoir été violemment battu par un groupe d'Imbonerakure sur la colline Kibande de la commune Giheta en province de Gitega. Selon des sources sur place, Révérien Butoyi étanchait sa soif dans un bistrot de la localité quand un Imbonerakure l'a agressé et que d'autres Imbonerakure, sous les ordres de leur chef collinaire prénommé Ferdinand, l'ont violemment roué de coups jusqu'à ce qu'il perde connaissance. La victime a été, par la suite, évacuée, dans un état très critique, à une structure de soins de la localité où elle a succombé à ses blessures juste à son arrivée aux urgences.

16- Un corps sans vie d'une fille retrouvé en commune et province Bubanza

En date du 10 février 2022, un corps sans vie d'Emelyne Mpawenimana, âgée de 21 ans, résidant sur la colline Shari-Kidahwe, zone et commune Bubanza, a été retrouvé sur la colline Gahongore, zone Mitakataka, dans la même commune et même province. Selon des sources sur place, Emelyne Ndamuhawenimana a été découverte, dans un champ de palmeraie, toute nue, son sous-vêtement déchiré ; ce qui présume qu'elle a été violée par ces malfaiteurs avant d'être tuée. La fille faisait du commerce des bananes dans la même localité et en Mairie de Bujumbura.

17- Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 12 février 2022, vers 6 heures du matin, sur la colline et zone Kazirabageni, commune Nyanza-lac, province Makamba, un corps sans vie du dénommé Kwizera, originaire de la province Gitega a été retrouvé. Selon des sources sur place, Kwizera a été égorgée. Selon les mêmes sources, une semaine avant sa mort, son vélo avait été volé par des personnes non identifiées à son domicile. Les mêmes sources ont indiqué que l'administration locale a organisé l'enterrement de la victime après une enquête policière.

18- Onze corps sans vie de militaires burundais retrouvés en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 12 février 2022, vers 17 heures, au bord de la rivière Rusizi, sur la 12^{ème} transversale, colline Rusiga, commune Rugombo, province Cibitoke, onze corps sans vie en uniformes militaires burundais ont été retrouvés par des pêcheurs. Selon des sources sur place, ces corps étaient en état de décomposition. Selon les mêmes sources, des Imbonerakure de cette localité ont alerté des militaires du 112^{ème} bataillon d'infanterie de Cibitoke et ces derniers ont évacué ces corps sans vie après les avoir emballés dans des sachets. Ils les ont conduits, à bord de leur camion, vers Bujumbura mairie. Les mêmes sources ont indiqué que ces corps sans vie faisaient partie des militaires burundais qui avaient traversé la rivière Rusizi dans la nuit du 7 au 8 février 2022 en

passant par la 6^{ème} transversale, au niveau de la localité de Kigazura, colline Kagazi, commune Rugombo.

19-Deux corps sans vie retrouvés en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 13 février 2022, sur la colline et zone Bigina, commune Kayogoro, province Makamba, deux corps sans vie et en état de décomposition, d'hommes non identifiés ont été retrouvés dans la rivière Maragarazi passant sur cette colline. Selon des sources sur place, l'administration locale accompagnée de la police a procédé immédiatement à l'enterrement de ces corps sans mener des enquêtes pour identifier les causes de ce double assassinat et les auteurs.

20- Une femme tuée en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 13 février 2022, vers 1 heure, sur la colline Mugaruro I, commune Mpanda, province Bubanza, Bosco Kamero, âgé de 27 ans, Imbonerakure, a tué sa femme Charlotte Igiraneza, âgée de 25 ans, mère de 3 enfants et enceinte. Selon des sources sur place, le mobile du crime est lié à un conflit foncier où cette femme avait refusé à son mari de vendre la propriété familiale. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté par la population qui l'a remis à la police et il a été conduit au commissariat communal de la police à Mpanda pour une enquête judiciaire. Le corps de la défunte a été conduit à la morgue de l'hôpital Mpanda. Bosco Kamero a, par la suite, été jugé, en date du 18 février, dans une procédure de flagrance par le TGI Bubanza et condamné, sur aveu de culpabilité, à une peine de servitude pénale de 20 ans d'emprisonnement.

21-Un corps sans vie d'une fille retrouvé en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 16 février 2022, dans la rivière Ndurumu, sur la colline Cuba, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, un corps sans vie de Xavérienne Ningabiye, âgée de 19 ans, a été retrouvé nu, ligoté les bras et les jambes avec un sac de moellons au dos. Selon des sources sur place, cette jeune fille avait été engrossée par le dénommé Kakana, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 23 ans, résidant sur la colline Karunyinya, zone et commune Buhiga de la même province. Selon les mêmes sources, en date du 15 février 2022, le jeune garçon avait appelé la fille pour aller ensemble à la commune Buhiga pour chercher sa carte nationale d'identité mais elle n'est pas retournée à la maison. Kakana a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police de Karuzi avec 3 autres jeunes complices tandis que deux autres personnes suspectes avaient déjà fui.

22-Un corps sans vie retrouvé en commune Songa, province Bururi

En date du 17 février 2022, dans la rivière Jiji passant sur la colline Ndago, commune Songa, province Bururi, un corps sans vie d'Ernest Rukundo, âgé de 38 ans, menuisier, résidant sur cette même colline, a été retrouvé par des habitants de ladite localité. Selon des sources sur place, la famille de la victime était à sa recherche depuis le 13 février 2022. Selon des sources policières, la victime est morte noyée car aucun signe montrant qu'il a été tué n'a été constaté. Mais selon des mêmes sources, Rukundo a été tué par des inconnus puis jeté dans cette rivière.

23- Un corps sans vie d'une écolière retrouvé au chef-lieu de la province Karuzi

En date du 18 février 2022, un corps sans vie et en état de décomposition de Divine Kezakimana, âgée de 7 ans, écolière à l'ECOFO Karusi III, a été découvert au chef-lieu de la province de Karuzi. Selon des sources sur place, le corps de la victime a été découvert par des bergers, dans une petite brousse située tout près de la DCE Buhiga. Les bras et les jambes étaient ligotés ensemble par une corde. Les mêmes sources précisent que la fillette Divine Kezakimana vivait avec ses parents dans le camp des déplacés de Buhiga et qu'elle était portée disparue depuis le 11 février après avoir quitté l'école vers 11 heures. Ses parents l'avaient cherchée partout, mais en vain.

24- Un détenu mort dans la prison de la province Gitega

En date du 20 février 2022, en commune et province Gitega, le prénommé Révérien, âgé de 38 ans, prisonnier politique qui avait participé aux manifestations contre le 3^{ème} mandat de feu Président Pierre Nkurunziza, est mort à la prison centrale de Gitega. Selon des sources sur place, Révérien souffrait d'hypertension et du paludisme. Selon les mêmes sources, quelques jours avant, il avait été admis à l'hôpital régional de Gitega sous la garde policière mais la directrice de cette prison, Josiane Nishimwe avait ordonné son retour à la prison avant sa guérison de peur qu'il ne s'évade. L'administration de la prison a décidé son enterrement, en date du 23 février 2022.

25- Un corps sans vie d'une fille retrouvé en commune et province Muramvya

En date du 21 février 2022, sur la colline Mpehe, zone Bugarama, commune et province Muramvya, un corps sans vie d'une fille non identifiée a été retrouvé allongé dans un buisson situé tout près de la rivière Gikoma passant en bas de cette colline. Selon des sources sur place, ce corps sans vie était déshabillé ; ce qui présume que la victime a été violée avant d'être tuée. Selon les mêmes sources, le corps a été vu en premier lieu par des gens qui se rendaient à leurs travaux qui l'ont couvert avec un morceau de pagne.

26- Une personne tuée en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 21 février 2022, vers 20 heures, sur la 7^{ème} transversale, colline Rusororo, commune Rugombo, province Cibitoke, Charles Hatungimana, âgé de 55 ans, a été tué poignardé au niveau de la côte par le prénommé Balthazar, boucher. Selon des sources sur place, une dette d'une brochette de porc de 500 FBU que Charles avait prise dans un bistrot pendant la journée est à l'origine d'une dispute dans laquelle il est mort. Selon les mêmes sources, Balthazar a sollicité son argent dans le même bistrot et Charles qui était en état d'ivresse lui a répondu qu'il n'avait plus d'argent. C'est ainsi qu'il l'a poignardé au niveau des côtes et il est mort sur-le-champ. Le présumé auteur de crime, quant à lui, a tenté de fuir mais il a été directement attrapé par les habitants de la localité qui étaient en colère et qui ont même failli se faire justice n'eut été l'intervention de la police. Balthazar a été conduit au cachot du poste de police de la commune Rugombo avec 3 autres personnes pour des raisons d'enquête.

27- Une personne tuée en commune Murwi, province Cibitoke

Dans la nuit du 27 février 2022, vers 20 heures, sur la sous-colline Kagengwa, colline Mugimbu, zone Ngoma, commune Murwi, province Cibitoke, Eraste Bamvuninka, âgé de 67 ans, a été tué à son domicile, à coups de machettes, par des personnes non identifiées. Selon Melchiade

Nzokizwanayo, administrateur de la commune Murwi, Eraste Bamvuninka était accusé de sorcellerie. Il avait déjà reçu plusieurs menaces de mort par des tracts mais il n'avait pas quitté cette localité. Des voisins de la victime ont soupçonné des Imbonerakure de la localité d'être des auteurs de cet assassinat. Quatre Imbonerakure de la localité ont été appréhendés et ont été conduits au cachot du commissariat de police à Cibitoke pour des raisons d'enquête.

28- Quatre personnes tuées par empoisonnement en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 27 février 2022, au quartier Kabusa, zone Buterere, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, 4 personnes (une maman et ses 3 enfants) ont été tuées par empoisonnement. D'après des sources sur place, lesdites personnes ont mangé des nourritures intoxiquées à leur domicile. Les mêmes sources ont indiqué que le chef de ménage a été arrêté par la police pour question d'enquête.

Bref et sans être exhaustif, au moins 60 personnes ont été tuées et 26 autres blessées au cours du mois de février 2022.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	3	0
Bujumbura Mairie	0	0	1	0	4	1	0	0	0	0	5	1
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bururi	0	0	1	0	0	1	0	0	2	0	3	1
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	1	7	0	0	32	1	33	8
Gitega	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	3	0
Karusi	0	0	0	0	1	3	0	0	3	0	4	3
Kayanza	0	0	0	0	1	5	0	0	1	0	2	5
Kirundo	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Makamba	0	0	0	0	2	3	0	0	3	0	5	3
Muramvya	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Rumonge	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Rutana	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	0	2	3	0	12	21	0	0	45	1	60	26

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de février 2022, plusieurs cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été identifiés dans plusieurs localités du pays. La plupart de ces actes ne sont pas identifiés car ils sont commis dans des cachots clandestins installés par les responsables du SNR dans différentes localités du pays et au siège en Mairie de Bujumbura.

Voici des quelques cas illustratifs de cette barbarie humaine :

1- Un enfant tabassé et blessé en commune Matana, province Bururi

En date du 1^{er} février 2022, vers 23 heures, au centre urbain de la commune Matana, province Bururi, Don Chris Akimana, âgé de 6 ans a été battu et blessé à l'aide d'un bâton par son père René-Ange Bikorimana. Selon des sources sur place, il avait l'habitude de battre sa femme et son enfant parce qu'il rentrait ivre. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la PJ de Matana.

2- Un enfant torturé en commune Giharo, province Rutana

En date du 7 février 2022, sur la colline Gatonga, zone Muzye, commune Giharo, province Rutana, Charles Ntirampeba, âgé de 12 ans et élève en 1^{ère} année à l'ECOFO Gatonga, a été tabassé à coup de bâton, à la permanence collinaire du parti CDD-FDD, par Léonard Barakamfitye, chef de colline Gatonga et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, il l'accusait de lui avoir volé son téléphone portable au moment où cet enfant était allé chercher du feu dans le restaurant sis sur cette colline et appartenant au même chef de colline. Selon les mêmes sources, ce téléphone a été retrouvé ailleurs. Les voisins ont indiqué que Charles est tombé dans un piège préparé contre son père, Gérard Ntamahungiro, secrétaire collinaire du parti CNL. Charles n'a pas eu le courage de se rendre au CDS par crainte d'être achevé par son présumé auteur. Ses parents ont dû lui acheter des médicaments qu'il a pris à la maison. Le présumé auteur n'a pas été inquiété car il est protégé par son parti.

3- Un membre du parti CNDD-FDD torturé en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 8 février 2022, au bord du lac Tanganyika, sur la colline et zone Kabonga, commune Nyanza-lac, province Makamba, Désiré Nduwayo, Imbonerakure, a été tabassé par Oscar Mpfukamensenge, enseignant à l'ECOFO Kabonga et secrétaire du parti CNDD-FDD sur la colline et zone Kabonga, son adjoint Augustin Ntiranyibagira alias Ryoya, Franck Kagoma et Javan Ndiwokubwayo, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime était accusée de les avoir injuriés. Selon les mêmes sources, Désiré et ses tortionnaires ont été arrêtés en date du 11 février 2022 et conduits au cachot du commissariat communal de police à Nyanza-lac. Les mêmes sources ont indiqué que la victime a été accusée d'injures et imputation dommageable tandis que les présumés auteurs étaient accusés de torture comme l'indique son dossier 3561/NTG/NY LC/16948. Selon les témoins, ces messages correspondaient à la réalité car Désiré commentait sur un des jeunes du nom d'Otmar Bucumi qui avait été arrêté par la police du commissariat communal de Nyanza-lac avec comme chef d'accusation le vol du matériel de PRODAPP.

4- Un directeur tabassé en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 25 février 2022, vers 11 heures, à la 12^{ème} avenue en zone Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Maurice Mbinga, directeur de l'ECOFO Emmaüs, a été tabassé et blessé au visage et à l'œil par un parent de l'un des élèves de cette école. Selon des sources sur place, cet incident s'est produit à la suite de la mesure de la direction de l'école de renvoyer tous les élèves qui n'avaient pas encore payé 500 FBU pour acheter des papiers à utiliser pour les examens du deuxième trimestre. Selon les mêmes sources, ce directeur a été conduit au CDS de la localité pour être soigné. Le présumé auteur, lui, a été arrêté et conduit au poste de police de la zone Kinama pour des raisons d'enquête.

5- Deux enfants battus en commune Bugabira, province Kirundo

En date du 12 février 2022, vers 17 heures, sur la sous-colline Kabirizi, colline et zone Kigoma, commune Bugabira, province Kirundo, Jean Paul Ndayishimiye, âgé de 12 ans et Fabrice Iradukunda, âgé de 15 ans, ont été battus par caporal-chef Etienne Bashirahishize, 69575 de la matricule, militaire du 110^{ème} bataillon, situé à Mudubugu. Selon des sources sur place, il les accusait d'impolitesse. Selon les mêmes sources, la population avoisinante s'est révoltée contre ce militaire. Le commissaire communal de Bugabira s'est rendu sur les lieux pour le rétablissement de l'ordre. Le militaire s'est enfermé dans sa maison pendant que la population assiégeait sa demeure mais il a été sorti de la maison par force par ce commissaire qui l'a conduit au cachot.

V. DES CAS DE VSBG

Au Burundi, la loi qui réprime les VSBG en général et le viol en particulier a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas palpables malgré la sensibilisation qui se fait ici et là à travers tout le pays. Cela étant dit, des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. Suite à cela, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés. Suite également à cela, seuls quelques cas sont identifiés par les observateurs des droits humains de l'APRODH. Ainsi, au cours du mois de février 2022, onze cas de victimes de VSBG ont été identifiés. Ces cas sont présentés ci – dessous :

1- Une fillette violée en commune et province Muramvya

En date du 4 février 2022, sur la colline Mubira, commune et province Muramvya, Isidore Nkunzimana a violé A.N., âgée de 16 ans, orpheline dont il était tuteur depuis 2010. Selon des sources sur place, Isidore Nkunzimana a commencé à violer cette fillette quand elle avait 13 ans. Selon les mêmes sources, il a été attrapé en flagrant délit par sa femme et son fils, la nuit, quand il allait se coucher avec la fillette. Le présumé auteur a été arrêté et transféré à la prison de Muramvya.

2- Une femme battue en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 7 février 2022, vers 11 heures, sur la colline Muramba, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Thérèse Ningabiye, âgée de 27 ans, a été tabassée et blessée par Aimable Ndayisaba, son mari, âgé de 34 ans. Selon des sources sur place, il a tenté de lui arracher le sein en le blessant gravement. Selon les mêmes sources, la femme allaite un bébé, âgé d'un mois et demi. Selon les mêmes sources, la victime a porté plainte chez le chef de colline et celui-ci n'a fait que la référer au CDS pour des soins médicaux. Le présumé auteur a, quant à lui, pris fuite directement après le forfait.

3- Une femme battue en commune et province Kayanza

En date du 10 février 2022, dans la matinée, sur la colline Nemba, commune et province Kayanza, une femme âgée de 50 ans, a été battue avec ses deux enfants par Liévin Nizigiyimana, son mari, âgé de 54 ans. Selon des sources sur place, l'époux de la femme a frappé cette dernière et ses enfants quand la même femme réveillait les enfants pour se rendre au travail dans les champs. Le présumé auteur a pris la hache qui se trouvait dans la maison et a commencé à les battre.

4- Une fillette violée en commune et province Rumonge

En date du 13 février 2022, au quartier Mugomere, commune et province Rumonge, A.N., âgée de 16 ans, a été violée par Gérard Bazombanza, Imbonerakure et séropositif. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au centre intégré de Kizuka pour bénéficier des soins médicaux. Selon les mêmes sources, en date du 14 février 2022, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de police de Rumonge. En date du 15 février 2022, Gérard en complicité avec son ami surnommé Tivisi lui aussi Imbonerakure s'est évadé du cachot mais il a été réarrêté en date du 16 février 2022.

5- Deux garçons violés en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 15 février 2022, sur la colline et zone Mukungu, commune Nyanza-lac, province Makamba, G. S., âgé de 16 ans et E. M., âgé de 15 ans, tous résidents dans cette localité, ont été violés par Aline Mugisha, âgée de 30 ans, originaire de la colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources sur place, cette femme les a enfermés dans une chambre de sa maison pendant 2 jours et elle leur amenait de la nourriture et des boissons. Selon les mêmes sources, Aline était séparée d'avec son mari, 8 ans avant et elle venait de passer 3 ans à Oman exerçant du travail domestique avant de revenir et s'installer dans sa maison en zone Mukungu, commune Nyanza-lac. Les administratifs locaux ont alerté la police pour arrêter Aline. La police a conduit ces deux victimes ainsi que la présumée auteure au CDS Mukungu pour des soins médicaux. Par après, Aline a été conduite au cachot pour des raisons d'enquête.

6- Une femme battue en commune Shombo, province Karuzi

En date du 18 février 2022, vers 20 heures, sur la colline Butwe, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi, un prénommé Apollinaire alias Buringo, âgé de 52 ans, a tabassé sa femme Daphrose Nizigiyimana, âgée de 48 ans. Selon des sources sur place, cet homme a pris une machette et l'a poursuivie pour la tuer mais la femme a crié au secours et les voisins sont vite intervenus. Selon les mêmes sources, le présumé auteur l'accusait de malversation des récoltes et d'appartenir aux associations qui pratiquent la banque Lambert. En date du 19 février 2021, la

femme a porté plainte auprès du conseiller de l'administrateur chargé des affaires politiques, administratives, judiciaires et sociales qui a convoqué le bagarreur. Il l'a mis au cachot et lui a infligé une amende de 200.000 FBU avant de le libérer.

7- Une fille violée en commune et province Kayanza

En date du 20 février 2022, vers 20 heures, au quartier Mukoro, colline Musave, commune et province Kayanza, D. N., élève en 5^{ème} à l'ECOFO Kayanza, a été violée par le dénommé Nyandwi et le prénommé Paul, tous résidants sur la colline Muhweza et de la composante sociale twa. Selon des sources sur place, les présumés auteurs ont rendu visite à cette jeune fille et elle les a accompagnés avant de la violer dans un buisson. Selon les mêmes sources, Paul a contraint la jeune fille de passer la nuit avec lui là où il gardait des champs de pomme de terre. Le lendemain matin, la victime a été transportée à l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux. Les présumés auteurs n'ont pas été arrêtés car ils avaient déjà pris le large.

8- Une femme battue en commune Mutumba, province Karuzi

En date du 22 février 2022, vers 21 heures, sur la colline Rabiro, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Marie Ndabirinde, âgée de 34 ans, a été battue et blessée au niveau du visage par son mari Jérôme Rurantije, âgé de 43 ans. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au CDS Rabiro pour des soins médicaux. Le présumé auteur, quant à lui, a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Mutumba.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

Le tableau ci – dessous résume la situation carcérale au 28 février 2022

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	200	542	244	25	264	16							6	4	271,00%
Bururi	250	280	132	11	105	12							1	2	112,00%
Gitega	400	1 275	442	43	722	68							6	8	318,75%
Mpimba	800	4542	2 869	199	1 432	45							17	16	567,75%
Muramvya	100	692	267	7	385	33							4	5	692,00%
Muyinga	300	477	118	10	322	27								2	159,00%
Ngozi (F)	250	195		74		100				21			18	17	78,00%
Ngozi (H)	400	1 810	846		964										452,50%
Rumonge	800	1 118	331	15	751	21							2	5	139,75%
Rutana	350	569	215	9	325	20							2	1	162,57%
Ruyigi	300	910	303	31	539	37							3	4	303,33%
CMCL Ruyigi	72	72					6		76						100,00%
CMCL Rumonge	72	62					1		61						86,11%
TOTAUX	4 294	12 544	5 767	424	5 809	379	7	0	137	21	-	-	59	64	292,13%
			5 767+424=6 191		5 809+379=6 188		7+0=7		137+21=158				59+64=123		

La population pénitentiaire est de 12 544 détenus + 123 nourrissons = 12 667

Le total des prévenus est de 6 191 adultes + 7 mineurs = 6 198

Le total des condamnés est de 6 188 adultes + 158 mineurs = 6 346

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois de février 2022 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus montrent que la surpopulation reste alarmante et a augmenté comparativement au mois de janvier dernier. D'une façon générale, la population pénitentiaire n'a fait que trop s'accroître depuis le mois d'octobre 2021 à Décembre de la même année passant de 12.518 personnes à 13.138 personnes avec une même allure au niveau des prévenus c'est-à-dire 6.170 personnes en Octobre à 6.964 personnes en Décembre. Au mois de janvier écoulé, on a enregistré une petite diminution des effectifs de la population pénitentiaire et même des prévenus : 12.571 personnes et 6.486 prévenus. Mais cette diminution n'a été qu'éphémère : les effectifs ont passé à 12.667 en termes de population pénitentiaire pour le seul mois de février 2022 soit une augmentation de 96 personnes ; ce qui rend caduque les conditions carcérales qui étaient inquiétantes.

Cela se traduit clairement par les taux d'occupation où 10 sur 13 maisons carcérales du pays ont des taux d'occupation au-delà de 100%. Seules la prison de Ngozi pour femmes et le CMCL de Rumonge ont des taux inférieurs à 100% respectivement 78,00% et 86,11% au moment où le CMCL de Ruyigi a atteint 100%. Cela est de la sorte au moment où la plupart de ces milieux carcéraux du pays ont des taux d'occupation très horribles allant jusqu'à plus de 692%.

Au moment où le Covid-19 n'a pas encore désarmé dans notre pays et même dans le reste du monde, plus d'un pourrait se demander ce qu'il adviendrait si cette pandémie se déclarerait dans ces milieux carcéraux où la promiscuité et la détérioration des conditions carcérales restent une triste réalité. Ne peut-on pas aussi se demander si les autorités tant judiciaires que pénitentiaires de ce pays seraient capables d'endosser la responsabilité des victimes.

VII. CONCLUSION.

Le présent rapport vient de mettre en évidence les différentes violations des droits humains qui ont été commises au Burundi tout au long du mois de février 2022. Des atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté ont été commises au su et au vu de la population en toute impunité des auteurs. Sans être exhaustif, au moins, 60 personnes ont été tuées, 23 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 10 personnes ont été enlevées, 6 personnes ont subi des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants, 11 cas de VSBG et 23 autres ont été blessés dans de multiples circonstances notamment les attaques par des personnes armées non identifiées, les exactions des Imbonerakure ou les cas de VSBG.

Parmi les auteurs de ces violations figurent entre autres des policiers, des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs. Parmi les personnes tuées dominent des cas de cadavres retrouvés dans différentes localités. Selon les témoignages de la population, ces cadavres ne sont pas identifiés par les locaux. Cela signifie que ces personnes sont tuées ailleurs et transportées pour être jetées dans des endroits où elles ne seront pas reconnues et cela, pour fausser les enquêtes qui pourraient être faites. De plus, les cadavres retrouvés sont enterrés hâtivement sur les ordres des autorités administratives et/ou policières alors que les enquêtes pourraient mettre la lumière sur les cas.

Malgré ces violations des droits de l'homme, toutes les autorités tant administratives que politiques ne cessent de clamer haut et fort que les droits humains sont respectés au Burundi. Ces autorités tombent dans un silence inouï au lieu de prendre des mesures nécessaires et suffisantes pour décourager cette barbarie humaine. Cela laisse supposer que ce silence est complice car la plupart des auteurs de ces atrocités sont des Imbonerakure, ou des agents du SNR. Ce silence est, sans nul doute, protecteur.

Cela est aussi de la sorte au moment où toutes les maisons de détention de notre pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants et une surpopulation sans égale. Ces maisons carcérales gonflent de détenus parce que d'innombrables personnes accusées des infractions à caractère politique ne sont pas jugées. Même d'autres personnes jugées après une longue période de détention illégale continuent à croupir dans les prisons alors que certaines ont été blanchies.

Au vu de cette situation des droits de l'homme qui se détériore au jour le jour dans notre pays, nous lançons une fois de plus, un cri d'alarme et recommandons ce qui suit :

• **Au gouvernement du Burundi**

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains,
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi,
- ✓ Cesser les arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires.

- **A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies**

- ✓ Prendre des mesures qui s'imposent pour contraindre le Burundi à respecter les droits humains et d'accepter un dialogue inclusif avec toutes les parties prenantes.

- **A la population**

- ✓ de rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes.